

Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux

RNCP6581 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	330
Formacode(s)	44047
Code(s) ROME	K1403, J1502, M1205, M1302, M1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/12/2021

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS · SIRET : 19753471200017

Partenaires habilités

22 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 22 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM DE MARTINIQUE	39064039900015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM EN REGION OCCITANIE	49189213900016	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS	34896746400028	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DE LA REUNION	44338132200025	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS EN GUADELOUPE	39174243400015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATION DES ARTS ET METIERS AUVERGNE-RHONE-ALPES	44320628900045	Former et organiser l'évaluation
CNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	34022316300023	Former et organiser l'évaluation
CNAM BRETAGNE - AGCNAM	43411361900119	Former et organiser l'évaluation
CNAM CENTRE-VAL DE LOIRE - AGCNAM	44911357000013	Former et organiser l'évaluation
CNAM GRAND EST	82304134800017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 22 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp6581-gestionnaire-d-etablissements-medicaux-et-medico-sociaux/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les Gestionnaires d'établissements médicaux et médico-sociaux occupent à la fois un métier stratégique et opérationnel de direction de structures sanitaires et médico-sociales et peuvent ainsi recevoir de leur conseil d'administration une délégation spécifique et réglementaire concernant :

- la conception, la définition et la mise en œuvre collective des modalités de fonctionnement de la structure et du projet d'établissement ou de service;
- la gestion et l'animation des ressources humaines et la gestion des moyens matériels et financiers disponibles, de même que l'organisation des travaux liés au patrimoine de la structure ou des prestations de services logistiques ;
- la coordination avec les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales et intervenants extérieurs, ainsi que la communication externe ;
- l'amélioration continue des prestations et services aux personnes et aux familles dans le cadre d'une démarche qualité, sur la base de bilan et évaluations épisodiques .

Ces professionnels sont également susceptibles d'exercer une responsabilité d'encadrement technique de structures ou services développant des activités sanitaires et médico-sociales, mais encore des activités connexes, ressortissant à des missions éducatives, culturelles, d'accueil et d'hébergement, etc. appartenant à la fonction publique, à des établissements privés ayant une mission de service public, à des associations ou des fondations ainsi qu'à des sociétés privées à but lucratif. Ils ont en charge l'application des objectifs politiques et économiques des instances décisionnaires et étudient la faisabilité technique et financière des projets. Ils sont à même de proposer des projets de développement, d'animer et de superviser des équipes et d'assurer les relations stratégiques et politiques de leur établissement avec les autres structures et administrations du secteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le gestionnaires d'établissements médicaux et médico-sociaux est capable entre :

- d'élaborer un projet et de conduire une stratégie de projet d'établissement ou de service
- de gérer l'ensemble des activités liées aux ressources humaines
- de gérer les services économiques et logistiques via une stratégie financière pérenne et solide
- de gérer les risques et le management qualité d'une structure sanitaire ou médico-sociales.

Blocs de compétences

RNCP6581BC01 — Gestion des ressources humaines

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- 2.1. Utiliser les outils de gestion administrative des ressources humaines
- 2.2. Appliquer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- 2.3. Utiliser les outils de management organisationnel des équipes et du travail
- 2.4. Concevoir et piloter une politique de communication interne liée au projet d'établissement

Modalité d'évaluation :

- Présentation écrite et orale d'un projet d'établissement Projet-action individuel et collaboratif

en deux volets :

- Réalisation et soutenance d'un projet action collaboratif (PAC) en groupe projet
- Réalisation et soutenance d'un projet action individuel (PAI) d'une soixantaine de pages.
- Analyse d'études de cas professionnels
- Etude de cas et jeux de rôle

RNCP6581BC02 — Gestion des services économiques et logistiques d'un établissement et en assurer la pérennité

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- 3.1. Appliquer les mécanismes comptables, budgétaires et du contrôle de gestion

- 3.2. Elaborer la partie financière d'un business plan et valoriser sa stratégie de financement
- 3.3. Utiliser les leviers d'optimisation des ressources internes
- 3.4. Réaliser des prestations logistiques en appliquant le système qualité et le système de gestion des différents risques liés à la prestation

Modalité d'évaluation :

- Présentation écrite et orale d'un projet d'établissement Projet-action individuel et collaboratif
- en deux volets :
- Réalisation et soutenance d'un projet action collaboratif (PAC) en groupe projet
 - Réalisation et soutenance d'un projet action individuel (PAI) d'une soixantaine de pages.
 - Analyse d'études de cas professionnels
 - Etude de cas et jeux de rôle

RNCP6581BC03 — Gestion des risques et le management qualité d'une structure sanitaire ou médico-sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- 4.1. Initier et piloter la démarche qualité de l'établissement
- 4.2. Choisir le système d'accréditation ou de certification pertinent par rapport à la réglementation de l'activité et au projet d'établissement
- 4.3. Animer et mettre en œuvre la démarche qualité en s'appuyant sur les méthodes de conduites du changement

Modalité d'évaluation :

- Présentation écrite et orale d'un projet d'établissement Projet-action individuel et collaboratif
- en deux volets :
- Réalisation et soutenance d'un projet action collaboratif (PAC) en groupe projet
 - Réalisation et soutenance d'un projet action individuel (PAI) d'une soixantaine de pages.
 - Analyse d'études de cas professionnels
 - Etude de cas et jeux de rôle

RNCP6581BC04 — Elaboration et conduite de la stratégie d'un projet d'établissement ou de service

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- 1.1 Elaborer un projet d'établissement
- 1.2 Identifier et mettre en œuvre des partenariats pertinents
- 1.3 Piloter et évaluer un projet
- 1.4 Rechercher et exploiter les informations issues d'une veille stratégique

Modalité d'évaluation :

- Présentation écrite et orale d'un projet d'établissement Projet-action individuel et collaboratif
- en deux volets :
- Réalisation et soutenance d'un projet action collaboratif (PAC) en groupe projet
 - Réalisation et soutenance d'un projet action individuel (PAI) d'une soixantaine de pages.
 - Analyse d'études de cas professionnels
 - Etude de cas et jeux de rôle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La grande majorité des titulaires de la certification exerce dans des structures médicales, sanitaires et médico-sociales du secteur public et du secteur privé associatif ou à but lucratif. Il peut s'agir des hôpitaux publics et des cliniques dont l'activité est médicale, chirurgicale, obstétricale et psychiatrique, des structures d'hospitalisation à domicile, des établissements de soins de suite, de réadaptation et de rééducation fonctionnelle, d'hébergement de moyen et long séjours, des maisons de santé, des centres de santé, des maisons de retraite médicalisées ou non

(EHPA, EHPAD) et foyers-logements, des maisons d'accueil spécialisées (MAS), des foyers d'hébergement, des foyers occupationnels, des foyers d'accueil médicalisé (FAM), des instituts médico-éducatifs (IME), des centres d'accueil médico-social précoce (CAMPS), des ESAT (ex CAT), des services déconcentrés de l'Etat au niveau régional (Agence régionale de santé, conseils régionaux), Conseils départementaux, réseaux de santé, services à domicile d'aides à la personne, etc. (liste non exhaustive). Un petit nombre de titulaires réalisent des actions de prestation de conseil auprès des structures décrites ci-dessus ou bien exercent des responsabilités dans les industries pharmaceutiques.

Ces organisations sont de dimension variable, qu'il s'agisse des capacités d'accueil ou des emplois équivalent temps plein, dont les employés ou les équipes sont sous la responsabilité directe du détenteur du titre.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois auxquels peut prétendre le gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux sont variés, en lien avec la diversité des structures de ces domaines :

- Directeur d'établissement pour des champs d'exercice relatifs au secteur sanitaire public ou privé (par exemple, en clinique, hôpital militaire, établissement thermal, USLD) et au secteur médico-social (essentiellement pour personnes âgées en EHPAD ou EHPA de type résidence, mais également en ESAT, MAS, FAM, IME ou CMP), mais aussi directeur de fédération, d'association ou de service de soins infirmiers à domicile ;
- Directeur adjoint pour des champs d'exercice afférant au secteur sanitaire comme médico-social, plus spécifiquement en assurance maladie ou encore d'un centre informatique ;
- Directeur d'un département, d'un pôle, d'un institut dans le cadre de la formation continue, les soins infirmiers, l'enfance, l'hébergement, la gestion du risque et la qualité, la médecine du travail ;
- Chef de service, de département ou gestionnaire, dans le secteur sanitaire ;
- Responsable d'équipe, de département ou de service, dans des structures sanitaires (maison de santé, centres de santé) ou médico-sociales, pour des services de soins, de formation continue, de ressources humaines, d'information médicale ou bien en structure médico-sociale (EHPAD), voire dans des services d'aide à domicile ;
- Cadre coordinateur au sein de pôles, de service dans le secteur de la santé comme dans le secteur médico-social ;
- Ainsi que d'autres fonctions plus particulières telles que consultant, chargé de mission, chargé de projet, conseiller, expert ou ingénieur dans le domaine de la qualité des services.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'enregistrement depuis 2009 au Répertoire national des certifications professionnelles du titre de Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux de niveau I a permis à ses détenteurs de satisfaire à l'obligation légale de disposer d'un titre de niveau de qualification I enregistré au RNCP pour diriger des établissements ou services sanitaires et médico-sociaux.

Cette réglementation d'accès à l'activité par le diplôme est décrite par le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 et l'arrêté du 1er mars 2007 fixant la liste provisoire des titres et diplômes répondant à cette exigence.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 509 €

Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	80 177
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- L'administrateur général du Cnam ou son représentant (le professeur responsable du titre)
- Le responsable pédagogique
- Un enseignant-formateur
- Deux professionnels du secteur

COMPOSITION DU JURY — VAE

- L'administrateur général du Cnam ou son représentant
- Six enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant
- Trois représentants qualifiés des professions concernées par le titre

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 843 €
Selon la branche	8 466 € – 9 041 €
Prise en charge	Branches concernées
8 843 €	Valeur par défaut · 210 branches
9 041 €	CPNEFP Mutualité
9 000 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP36888

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
chaire.sante@cnam.fr
CNAM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6581/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	77
Montant total engagé	286 556 €
Coût moyen par dossier	3 722 €
Durée moyenne	253 h
Période	02/2020 – 12/2021
France compétences	78 %
Entreprise	15 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.